

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formations reconnues par la RBQ

APECQ – Association patronale des entreprises en construction du Québec

ADMINISTRATION | ADM-APECQ (MAI17) - 90 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Administration »

				MEMBRE	NON- MEMBRE
▶ MEMBRE APECQ - SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME ADM COMPLET				950 \$ <input type="checkbox"/>	1425 \$ <input type="checkbox"/>
Régime de relations de travail	15 H	Samedi : 10 août 2019	de 8h30 à 15h30	185 \$	285 \$
		Dimanche : 11 août 2019	de 8h30 à 15h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi le 14 août 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation et réglementation	15 H	Samedi : 17 août 2019	de 8h30 à 15h30	185 \$	285 \$
		Dimanche : 18 août 2019	de 8h30 à 15h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 21 août 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Management	25 H	Samedi : 24 août 2019	de 8h30 à 17h	300 \$	400 \$
		Dimanche : 25 août 2019	de 8h30 à 17h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lundi et mercredi : 26 et 28 août 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 4 septembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion financière	35 H	Samedis : 7 et 14 septembre 2019	de 8h30 à 17h	355 \$	455 \$
		Dimanches : 8 et 15 septembre 2019	de 8h30 à 16h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mercredi : 11 septembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 18 septembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL				\$	\$

EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION * | ETC-APECQ (MARS16) PROLONGEMENT - 66 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Exécution de travaux de construction » pour les sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2, 1.3

*Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment et Code national du bâtiment 2010 - OBLIGATOIRES				MEMBRE	NON- MEMBRE
Encadrement législatif, réglementaire et normatif Protection contre l'incendie Exécution de travaux de construction	66 H	Mardis : 27 août, 3, 10, 17, 24 sept., 1, 8, 15, 22, 29 oct. et 5 novembre 2019	de 18h à 21h	800 \$	950 \$
		Jeudis : 29 août, 5, 12, 19, 26 septembre et 3, 10, 17, 24, 31 octobre	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : jeudi 7 novembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL				\$	\$

GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION | GSC-APECQ (MAR19) - 45 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction »

				MEMBRE	NON- MEMBRE
Gestion de la prévention, gestion des dossiers d'indemnisation et gestion de la cotisation	45 H	Samedis : 21, 28 septembre et 5 octobre	de 8h30 à 16h30	515 \$	750 \$
		Dimanches : 22, 29 septembre et 6 octobre	de 8h30 à 16h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 9 octobre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL				\$	\$

GESTION DE PROJETS ET DE CHANTIERS | GPC-APECQ (JUI16) - 151 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de projets et de chantiers »

				MEMBRE	NON- MEMBRE
▶ MEMBRE APECQ - SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME GPC COMPLET				1315 \$ <input type="checkbox"/>	2000 \$ <input type="checkbox"/>
Lecture et interprétation de plans et devis	45 H	Lundis : 21, 28 octobre et 4 novembre 2019	de 18h à 21h	350 \$	455 \$
		Mercredis : 23, 30 octobre et 6 novembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Samedis : 19, 26 octobre et 2, 9 novembre 2019	de 9h à 16h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 13 novembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Estimation des coûts et soumissions * Préalable : Lecture et interprétation de plans et devis	46 H	Lundis : 18, 25 novembre et 2 décembre 2019	de 18h à 21h	395 \$	520 \$
		Mercredis : 20, 27 novembre et 4 décembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Samedis : 16, 23, 30 novembre et 7 décembre 2019	de 9h à 16h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : mercredi 11 décembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement législatif, normatif et réglementaire	18 H	Samedi : 14 décembre 2019	de 8h30 à 17h	275 \$	375 \$
		Dimanche : 15 décembre 2019	de 8h30 à 17h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Examen final : 18 décembre 2019	de 18h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des activités de construction	42 H	OFFERT À LA SESSION HIVER 2020		525 \$	650 \$
TOTAL				\$	\$

SOUS-TOTAL ▶		
--------------	--	--

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET CONTRAT



Vous souhaitez démarrer votre entreprise en construction?

L'APECQ offre tout le soutien nécessaire à votre réussite.

Pour plus d'informations, consultez notre site web :

apecq.org

Je requière un service d'aide au démarrage de mon entreprise

J'ai besoin de support dans la démarche de demande d'une licence d'entrepreneur à la RBQ

Nos formations reconnues par la RBQ vous permettront :

- D'être exempté de passer les examens de qualification à la RBQ;
- D'être répondant dans un des domaines suivants :

- » Administration
- » Gestion de la sécurité sur les chantiers de la construction
- » Gestion de projets et de chantiers
- » Exécution de travaux de construction

- Taux de réussite élevé;
- Formation de qualité;
- Formateurs compétents et expérimentés;
- Améliorer la gestion de votre entreprise.

LIEU

Tous les cours sont donnés dans les locaux de l'APECQ
6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers
- Exécution de travaux de construction (pour une licence d'entrepreneur général, sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2 et 1.3.)

Prix membre : 3 580 \$ Prix non-membre : 5 125 \$

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers

Prix membre : 2 780 \$ Prix non-membre : 4 175 \$

Pour obtenir une licence dans certaines sous-catégories, des examens supplémentaires devront être faits à la RBQ.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Veuillez compléter le formulaire d'inscription ainsi que les choix des programmes et des modules et le retourner par courriel ou par télécopieur :

Téléphone : 514 739-2381
Sans frais : 1 877 669-1366

formation@apecq.org

IDENTIFICATION DU PARTICIPANT (EN LETTRES MOULÉES)

M. Mme. _____ N^o MEMBRE

Nom _____

Prénom _____

Tél. _____

Cell. _____

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Courriel _____

SOUS-TOTAL	
*TPS 100300607 (5 %)	
*TVQ 1006004918 (9.975 %)	
TOTAL À PAYER	

* Calculez les deux taxes séparément, à partir du sous-total.

MODES DE PAIEMENT

Chèque (membre seulement)

Comptant Visa MasterCard Accord D

N^o de la carte _____

Date d'expiration _____

Nom en lettres mouillées _____

Signature _____

Paiement par chèque, postez à l'adresse suivante :

APECQ – Service de la formation

6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent QC H4T 1E3

INFORMATIONS ET POLITIQUES DU SERVICE DE LA FORMATION DE L'APECQ

INSCRIPTION ET CONFIRMATION

Pour vous inscrire aux formations, vous devez remplir le formulaire d'inscription. Les inscriptions peuvent se faire sur place, par télécopieur, par courriel ou par la poste. Les frais d'inscription incluent le matériel pédagogique du participant. Les places sont limitées, il est recommandé de s'inscrire rapidement.

PAIEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Le paiement doit être effectué avant le début de la formation des programmes et/ou des modules.

Des frais d'annulation peuvent s'appliquer.

FINANCEMENT DISPONIBLE

Accord D Desjardins – Paiements mensuels égaux, avec intérêts. Détails à l'APECQ.

CHANGEMENT À L'HORAIRE

L'APECQ se réserve le droit d'apporter des modifications à l'horaire et d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons hors de son contrôle. Dans le cas d'une annulation par l'APECQ, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

PRÉSENCE AU COURS

Un taux d'assiduité de 80% est exigé pour être admis aux examens de chaque programme

ou module. L'heure à laquelle le retardataire se joindra au groupe sera considérée comme l'heure d'arrivée. Lorsque le participant a dépassé le taux d'absentéisme de plus de 20%, il ne pourra se présenter à l'examen. Les seules raisons valables qui seront acceptées pour justifier une absence sont : décès d'un proche, accident, présence à la cour, maladie et hospitalisation.

ABSENCE DU FORMATEUR

Lors d'une absence imprévue du formateur, sans avis préalable, nous vous demandons de demeurer sur place 15 minutes. Après cette période, vous pourrez partir.

COMPORTEMENT EN CLASSE

Le participant doit s'engager à avoir un comportement respectueux envers le groupe et le formateur, afin de ne pas nuire au bon déroulement de la formation. Des mesures administratives pourront être prises à l'encontre des contrevenants. Nous appliquerons une politique de tolérance zéro pour toute forme de violence, harcèlement, abus ou autres sous peine d'expulsion immédiate.

Les participants mécontents du déroulement d'une formation doivent aviser immédiatement le Service de la formation afin que ce

dernier puisse prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

EXAMEN

La date prévue de chaque examen doit être respectée. La note de passage est de 60%. Aucun manuel de cours n'est autorisé, seule une feuille de notes manuscrites (maximum 8.5 X 11) est acceptée. Elle doit être identifiée à votre nom et remise avec votre examen. Tout plagiat est strictement interdit et sera suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme. Le participant ne peut consulter son examen une fois déposé et corrigé. Un participant ayant reçu une notification d'échec aura droit à une reprise dans les 30 jours suivant cette notification. Il est de la responsabilité du participant de contacter le Service de la formation pour demander une date de reprise dans les délais prescrits. Une seule reprise d'examen par programme ou module est possible. La reprise de l'examen se fera aux bureaux de l'APECQ durant les heures ouvrables.

ATTESTATION

L'attestation obtenue suite à la réussite d'un programme est le document officiel reconnu par la RBQ pour obtenir l'exemption de l'examen de vérification des connaissances pour

lequel il est émis. Le candidat souhaitant être exempté de l'examen de la RBQ doit le présenter avec une demande ou une modification de licence. Il est de la responsabilité du participant de respecter la date d'expiration qui est inscrite sur l'attestation. Pour plus d'information visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ.

POUR TOUTE INFORMATION

visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ.

WWW.RBQ.GOUV.QC.CA

Loi 90 : 1 % en formation

Loi sur les impôts, article 752.0.18.10 a) ii : les particuliers ont droit à un crédit d'impôt sur les frais de scolarité.

Initiales _____